



FNEE CGT

Fédération Nationale
des personnels

des ministères de la Transition écologique
et Cohésion des Territoires, Transition énergétique,
des Transports, du Logement et de de la Mer



263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : <https://equipementcgt.fr>

CTM du 8 novembre 2022 - Déclaration CGT

Monsieur le secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour ce qui sera le dernier comité technique de cette mandature. Sans faire de bilan exhaustif des quatre années passées, nous noterons l'incapacité de l'administration à entendre l'avis majoritaire des élus du personnel. Il suffit pour s'en convaincre de faire le bilan des amendements déposés et approuvés à l'unanimité par les organisations syndicales, et trop peu souvent retenus par vous. « *L'avis du CTM est favorable, l'amendement n'est pas retenu par l'administration* ». Combien de fois avons-nous entendu cette phrase ? Ceci étant, nous avons persévéré dans la défense de l'intérêt des personnels.

Vous vous êtes présenté, à l'image de vos prédécesseurs, comme favorable à un dialogue social de qualité, force est de constater que celui-ci n'est pas au rendez-vous et que ce comité technique se résume trop souvent à un temps de passage obligé pour des textes déjà largement verrouillés.

Reste le temps des déclarations liminaires et des réponses que vous voudrez bien apporter à nos interrogations. Nous pointons aujourd'hui une dizaine de sujets en marge des points prévus à l'ordre du jour sur lesquels nous reviendrons le moment venu.

Les ISS

Avec une augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice, les agents du ministère sont durement touchés par l'inflation. En effet, les primes représentant une part substantielle de leur rémunération n'entrent pas dans le calcul de cette augmentation. Ce qui était impossible il y a quelques mois devient possible puisque vous décidez de solder votre dette d'ISS vis-à-vis des agents passés au RIFSEEP, sans doute au nom du pouvoir d'achat. Bon nombre de fonctionnaires de ce ministère n'auront rien, car ils n'ont pas de versement exceptionnel. Nous revendiquons une hausse des salaires et des primes équivalentes à l'inflation. Cette évolution ne compensera que l'inflation actuelle et ne gommara en rien les pertes de pouvoir d'achat des dix dernières années. Pour mémoire, la CGT revendique une augmentation immédiate de 10 % hors inflation, l'intégration des primes dans le traitement, ainsi qu'un rattrapage sur les vingt dernières années.

Ce paiement en une fois aurait dû être une bonne nouvelle pour tous, si seulement le gouvernement avait décidé de défiscaliser ce montant comme nous vous l'avons demandé dès le départ de la concertation. Avec votre décision les moins bien payés du ministère risquent de perdre bon nombre d'aides sociales (prime d'activité, prime rentrée des classes, allocation logement, prestation d'accueil du jeune enfant...). Alors a minima, nous demandons aux ministres la fourniture d'une attestation de revenus exceptionnels, permettant d'atténuer l'impact fiscal.

Qu'en est-il ? Avez-vous des réponses à donner aux agents puisqu'à ce jour les ministres sont muets !

Le ministère avait aussi pris l'engagement de financer l'intégralité de la dette ISS 2020. Mais les établissements publics, tel le Cerema, n'ont aujourd'hui reçu aucune compensation financière. Sur son budget 2022, c'est 2,5 millions pour le premier 6^{ème} et ce serait 15 millions pour l'intégralité. A ce stade, le directeur du Cerema annonce que les ISS 2019 ne seront pas payés avant janvier ou février 2023, contrairement au décret 2022-1391 du 31 octobre 2022 que vous venez de prendre, pénalisant davantage les agents employés par le Cerema.

Les effectifs et les recrutements

A l'heure de l'ouverture de la COP 27, le budget 2023, prévoit la stabilité des effectifs, et même une stabilité pour les 5 années. Ce qui reste pour la CGT, bien inférieur aux besoins dans les services. Les derniers chiffres connus des recrutements et départs datent de 2020 : 1 300 départs en retraite ; 700 mobilités sortantes ; 1 122 recrutements de titulaires et 253 de contractuels. Soit un solde négatif de 600 ETP. La stagnation annoncée pour 5 ans, qui pérennise la dégradation des conditions de travail, concerne-t-elle les effectifs de chaque service et établissement public du ministère ? Sinon pouvez-vous nous informer de la trajectoire pour chacun d'entre eux ?

Combien de départs prévus pour 2023 et comment comptez-vous maintenir la stabilité des effectifs dans un contexte où il faut plusieurs années pour former un agent avant qu'il n'intègre les services ? À l'évidence, il va y avoir un besoin de formation plus important en 2023. Comment y faire face, alors que la fermeture de l'école des catégories B est prévue pour 2023 ? Ce besoin de formation justifie de maintenir cette école. Ou alors vous envisagez de recourir aux recrutements sur titre, une pratique discutable mais plus pertinente que des recrutements massifs de contractuels livrés en pâture aux décisions discrétionnaires de leur hiérarchie, sans même évoquer les inégalités de salaires et de droits ces personnels précaires.

Le Décret occupation des postes

Suite au rejet unitaire des organisations syndicales, le décret sur les durées mini/maxi n'est toujours pas paru. Vous nous avez sollicité-e-s pour intégrer certains de nos amendements. Où en sommes-nous ?

Requalification

Nous n'avons toujours pas le retour concernant le plan de requalification de C en B des ETST auquel vous avez adossé les dessinateurs. Bonne stratégie de votre part que celle de lier les deux pour que la fonction publique rechigne à valider ce plan de requalification. Lorsqu'il n'y aura plus d'ETST ni de dessinateur, la fonction publique pourra enfin le valider. C'est scandaleux, ces agents sont maintenus dans l'indigence, alors qu'ils exercent des fonctions de catégorie B, parfois B+ voir de catégorie A pour certains !

Droit à la déconnexion

Vous avez initié une négociation sur le droit à la déconnexion. À la suite de la dernière réunion nous attendons toujours le projet d'accord. Nous avons fait part aux agents, avec un envoi spécifique au DRH, des points à partir desquels nous jugerons de l'engagement du ministère : pas de zone de non droit ; un système non-intrusif de décompte du temps de travail pour tous ; une mesure des volumes de connexions en dehors des horaires de travail ; l'étude d'un système de déconnexion automatique collective. Pour la CGT, l'intérêt des agents d'en bénéficier dès le début 2023 s'impose. Vous devez prendre vos responsabilités et soumettre aux organisations syndicales la version définitive dès à présent.

Discriminations

Vous envisagez la mise en place avant la fin de l'année d'une commission de suivi des cas de discrimination. Compte-tenu de l'actualité et des événements récents à l'Assemblée Nationale, la mise en place de cette commission nous paraît essentielle et urgente. La CGT participera à cette commission. Nous attendons qu'elle ne se limite pas au suivi ou au « partage » des cas de discrimination signalés, mais que cette commission puisse aussi impulser le cas échéant des mesures de réparation pour les agents victimes, en particulier quand ces discriminations sont reconnues par les tribunaux ; y compris quand celles-ci ont pour origine ou bien sont couvertes par le plus haut niveau de notre administration.

Centres de Gestion Financière

Vous poursuivez « à marche forcée » l'expérimentation de la mise en place des Centres de Gestion Financière. Deux questions : est-ce toujours une expérimentation ? Dans ce cas quel en est le premier bilan ? Et qu'en est-il du guide d'accompagnement pour les agents promis il y a près d'un an ? Pour rappel il devait être produit rapidement (« dans quelques semaines »). C'était au mois de janvier dernier !

Cabinets privés

Par courrier du 2 juin 2022 vous nous indiquiez l'évolution des dépenses de conseil pour la période 2018-2021. Nous vous demandons la même communication pour l'année 2022 en précisant les cabinets bénéficiaires, les dates d'appels d'offre et les intitulés précis des commandes.

Nous demandons par ailleurs, compte-tenu des sommes engagées, que ces recours aux cabinets privés fassent a minima l'objet d'une information des représentants du personnel dans le cadre du futur CSA Ministériel.

Élections professionnelles

Vous nous présentez pour avis un projet d'arrêté pour le recours au vote électronique. Faut-il en rire ? Bon nombre des opérations prévues dans cet arrêté ont déjà eu lieu (heureusement !). Au-delà de cet arrêté, avez-vous conscience des difficultés, voire des errements dans la préparation de ces scrutins dans les services ? En particulier dans les DDT et DDTM.

Listes truffées d'erreur, près de 15% d'erreurs relevées dans certains services. Nous revendiquons la possibilité de modifier la liste des électeurs jusqu'au 30 novembre 2022. Improvisation totale dans la communication aux agents des modalités de vote...

Qu'avez-vous prévu pour que les agents du ministère soient pleinement informés du vote et de ses modalités dans les directions interministérielles ?

Quels indicateurs utiliserez-vous pour évaluer ces élections en mode électronique, modalité que vous seuls avez souhaité ? Un taux de participation sensiblement égal à celui des élections 2018 ?

Pour notre part, nous ne vous cachons pas notre extrême inquiétude quant à la réussite de ces élections dont l'un des principaux révélateurs restera le taux de participation global et service par service, et dont vous portez l'entière responsabilité.

Nous vous remercions de votre attention.